

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-65 : Etude de terrain pour les travaux d'aménagement d'un parking mutualisé d'une surface de 7 799 m², dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze à Valréas (84600) _ choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière de « *création, aménagement, gestion, entretien et promotion, prospection des parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.* »

CONSIDERANT les perspectives de développement des entreprises implantées sur la zone de la Grèze à Valréas (84600) et les problématiques de stationnement d'ores et déjà rencontrées,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est propriétaire des parcelles BM79 – BM80 – BM56 et BM57, zone de la Grèze à Valréas (84600) et qu'il convient de réaliser des études en vue de la réalisation d'un parking mutualisé de 300 places environ et d'une surface estimée à 7 799 m², dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze,

CONSIDERANT qu'il convient de confier une mission d'étude de terrain à un prestataire pour les prestations suivantes :

- Etude de terrain
- Essais de perméabilité
- Location de pelle mécanique
- Point intermédiaire permettant de mettre en évidence les caractéristiques du projet et notamment la situation hydraulique et environnementale.

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition de l'entreprise PAYSAGEO, Natura Scop SARL, société Coopérative et Participative, sise 30 Avenue de Zelzate à Aubenas (07200), consistant à une mission d'étude de terrain pour des travaux d'aménagement d'un parking mutualisé, d'une capacité d'environ 300 places et d'une surface estimée à 7 799 m², dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze à Valréas (84600), offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 2 200.00 euros HT, soit 2 640.00 euros TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 07 JUN 2019



ID : 084-200040681-20190529-DP_2019_65-AU

Article 2 : DE NOTER que ces prestations permettront, entre autres, de déterminer l'opportunité de constituer un dossier Loi sur l'Eau.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 mai 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

